



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Revalorisation tarif consultation kinésithérapeutes libéraux

Question écrite n° 8651

### Texte de la question

M. Jonathan Gery attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur la situation préoccupante des masseurs-kinésithérapeutes libéraux. En dépit de leur rôle essentiel dans la prise en charge des patients, tant en ville qu'en établissement et en prévention, ces professionnels de santé font face à un désengagement de l'assurance maladie et à une dégradation constante de leurs conditions de travail. Le déclenchement récent du comité d'alerte de l'ONDAM a conduit à la suspension des revalorisations conventionnelles prévues au 1er juillet 2025, alors même qu'un avenant conventionnel signé en juillet 2023 prévoyait des mesures de régulation démographique et une revalorisation tarifaire. Alors que le tarif moyen d'une séance de 30 minutes est aujourd'hui de seulement 17,50 euros brut, les kinésithérapeutes alertent sur une perte de pouvoir d'achat de 20 % en 10 ans et revendiquent un réengagement immédiat de l'assurance maladie dans les négociations conventionnelles, une revalorisation significative de leurs honoraires ainsi que la reconnaissance de leur rôle dans le parcours de santé, notamment par la généralisation de l'accès direct. Il souhaite ainsi connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour répondre à cette crise et garantir la reconnaissance et les moyens nécessaires aux kinésithérapeutes libéraux pour continuer à assurer leurs missions auprès des patients.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jonathan Gery](#)

**Circonscription :** Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8651

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Travail, santé, solidarités et familles](#)

**Ministère attributaire :** [Travail, santé, solidarités et familles](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 juillet 2025